

Le GEA 21 c'est

- Une expertise et un soutien sur toutes les problématiques liées à vos emplois ou à vos besoins d'emplois,
- Un partenariat avec l'APSALC 21, spécialiste de l'emploi associatif en Côte d'Or depuis 20 ans,
- Un réseau de partenaires associatifs et de collectivités,
- Des partenaires institutionnels,
- Un nombre conséquent de salariés et de professionnels motivés pour partager leur emploi auprès de plusieurs structures...

Le GEA 21 est né d'une initiative de l'APSALC 21.
L'objectif principal est de construire des emplois stables à partir des besoins à temps partiel des associations et des collectivités.

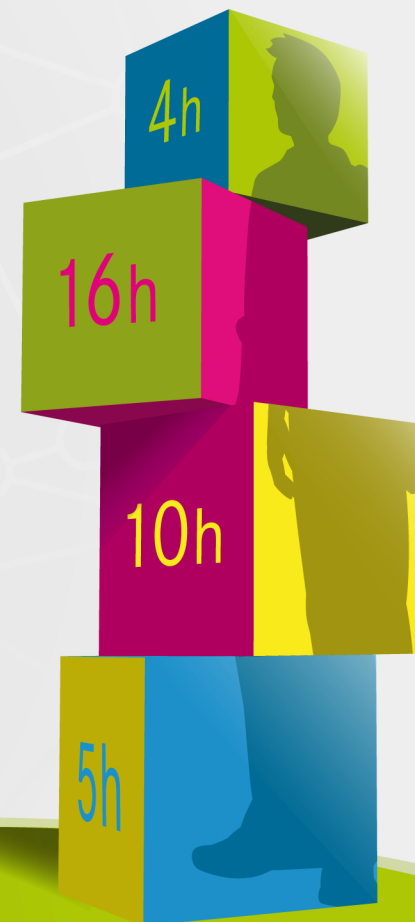


15, rue des Rétisseys
21240 Talant

Tél. 03 80 55 06 63
Fax : 03 80 55 57 60

contact.gea21@gmail.com
www.gea21.org

Nos partenaires



l'emploi partagé

Associations, collectivités,
Construire ensemble l'emploi de demain.

Vous êtes

une **association**,
un **établissement public**,
une **collectivité territoriale**

Et vous avez besoin

- d'**embaucher** du personnel qualifié à temps partiel,
- de **fidéliser** vos salariés à temps partiel,
- de **pérenniser** vos salariés en contrats aidés,
- de **faire face aux fluctuations saisonnières...**

Le GEA 21 peut

- vous **fournir une main d'œuvre qualifiée** en fonction de vos besoins horaires et de vos capacités financières,
- vous **alléger de toutes les formalités liées à l'embauche** en externalisant la gestion administrative et salariale,
- vous **aider à fidéliser votre main d'œuvre** et lui permettre d'avoir accès à la formation professionnelle,
- vous **faire bénéficier d'aide et de conseil** en matière d'emploi et de ressources humaines...

Vous êtes salarié(e)

dans une ou plusieurs **structures**,

Vous intervenez à temps partiel

dans une **association**, un **établissement public**,
ou une **collectivité territoriale...**

Et vous avez besoin

- de **compléter et de mutualiser vos interventions**,
- de **bénéficier d'une rémunération** et d'un statut salarial cohérents,
- d'avoir une **protection sociale satisfaisante**,
- de **valoriser vos compétences**,
- de **simplifier le cadre de vos interventions** en ayant un **seul interlocuteur...**

Le GEA 21 peut

- vous **fournir un emploi stable** se rapprochant du temps plein,
- vous **offrir un statut salarial unique**, un seul contrat, une seule fiche de paie,
- vous faire **bénéficier de formations** et d'un suivi professionnel,
- vous permettre d'**enrichir votre expérience, en travaillant pour plusieurs structures**,
- vous **faciliter l'ancrage territorial de vos activités...**

Comment ça marche ?

